



PACTE CULTUREL

« Pour la liberté d'expression et de création artistique, pour l'égalité et la fraternité de toutes les cultures »

Entre

L'Etat, via le Ministère de la Culture et de la Communication, représenté par le Préfet de région,

Ci-après désigné « le Ministère de la culture et de la communication », ou « l'Etat »

Et

La Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée, représentée par Monsieur Hubert FALCO, Président,

Ci-après désignée « Toulon Provence Méditerranée » ou « la Communauté d'agglomération » ou « TPM »

Préambule

La Culture est un bien commun de la Nation.

Plus qu'une compétence, la Culture est une responsabilité partagée entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les politiques culturelles de l'Etat et des Collectivités locales expriment en effet une vision commune de l'intérêt général ; elles supposent l'adhésion à un socle de valeurs indissociables du projet républicain, et elles se traduisent par :

- L'organisation de conditions favorables à la création artistique, à sa diffusion et à son renouvellement ; cela implique le respect de la liberté de création et de la liberté de programmation ;
- Le développement d'une formation culturelle de qualité, en particulier dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle ;
- La préservation et la valorisation de notre patrimoine, pour garantir, aujourd'hui, son accessibilité au plus grand nombre et, demain, sa transmission aux générations futures ;
- Une reconnaissance du droit de chacun à développer la pratique culturelle de son choix.

Dans un contexte où la situation des finances publiques, mais aussi les fractures de la société, mettent l'ensemble de la puissance publique à l'épreuve, le Ministère de la Culture, la Communauté d'Agglomération Toulon Provence Méditerranée et la Ville de Toulon réaffirment leur engagement en faveur de la Culture, de sa force émancipatrice pour les individus et de son caractère indispensable pour nourrir la vie de la Cité, des territoires et de leur population.

Aussi le Ministère de la culture et de la communication, la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée et la Ville de Toulon s'engagent à maintenir à partir de 2015, et ce pendant trois ans, leurs financements respectifs en faveur de la culture et à poursuivre leur coopération au bénéfice de cette ambition partagée.

La ville de Toulon, en tant que ville centre, a placé la Culture au cœur de son action.

Élément clé de revalorisation du centre ancien, dans le cadre de sa requalification entamée il y a 10 ans et du programme ANRU en partenariat avec l'Etat, la culture joue un rôle majeur dans la redynamisation du centre-ville.

L'action culturelle en faveur de la population s'adosse aux équipements structurants portés tant par la Ville (Musée des Arts, Musée d'Histoire de Toulon et sa Région, bibliothèques et médiathèques de quartier), que par le Département (Hôtel des Arts) et la Communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée (Opéra, Théâtre Liberté, CRR).

Toulon Provence Méditerranée, Communauté d'Agglomération créée en 2001, regroupant 12 communes pour un bassin de population de plus de 440 000 habitants, s'est particulièrement engagée dans le domaine de la culture, qui est considéré comme une priorité sur le territoire communautaire. La culture est d'ailleurs depuis 2010 le premier budget de l'agglomération. En vertu de ses statuts en matière d'exercice de sa compétence culturelle, la Communauté d'agglomération prend plus particulièrement en charge :

- l'activité et la valorisation des équipements culturels d'intérêts communautaire ;

- l'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique (conformément aux dispositions du Code de l'Education) ;
- la communication à l'échelle de l'agglomération autour des manifestations culturelles et, lorsqu'au moins trois communes sont concernées, du patrimoine culturel, historique et naturel de l'agglomération ;
- la mise en œuvre d'un service de transport des publics dans le cadre des actions culturelles organisées sur le territoire de l'agglomération ;
- le soutien et la promotion des jeunes créateurs locaux et notamment dans le cadre de sélections en vue de la participation à la Biennale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée.
- le soutien, sous forme de crédits d'intervention délégués, à des opérateurs artistiques et culturels œuvrant sur le territoire, dont la liste exhaustive et le montant des crédits qui leur sont alloués par chacune des parties figure en annexe à la présente convention.

La Communauté d'agglomération soutient massivement des projets d'envergure et d'équipements au rayonnement régional, voire national, tels que le théâtre liberté, le théâtre de Châteaувallon, le conservatoire à rayonnement régional, l'école supérieure d'art, dont l'Etat – Ministère de la culture est concomitamment un financeur et un soutien.

La poursuite à venir de cette ambition commune se matérialisera par le réaménagement du quartier Chalucet, dont l'un des enjeux principaux est le développement d'un pôle dédié à la créativité, au numérique et à la jeunesse, permettant notamment la relocalisation et la modernisation de l'Ecole supérieure d'art et de la médiathèque.

ARTICLE 1 : objet de la convention

Il est acté entre les parties au minimum un maintien, pour les années 2015-2017, des financements respectifs en faveur des politiques publiques relatives à :

- la création et la diffusion artistique
- l'organisation des enseignements artistiques
- la conservation et la valorisation du patrimoine historique, architectural, muséal et archivistique
- l'action en faveur du livre, de la lecture publique et de l'accès aux savoirs et l'action en faveur de la langue française.
- la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et culturelle, dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires ou de la politique de la ville.

ARTICLE 2 : Engagement du Ministère de la culture et de la communication

Le Ministère de la culture et de la communication s'engage à maintenir, pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget Culture sur le territoire de la Communauté d'Agglomération, tel qu'exécuté en 2014 soit un montant de 2 445 052 € en autorisations

d'engagement, hors charges de personnel. A titre d'information, la ventilation par programme, en 2014, était la suivante :

- programme 131 – création : 1 975 880 €
- programme 175 – patrimoines : 102 672 €
- programme 224 – transmission des savoirs et démocratisation de la culture : 359 500
- programme 334 – livres et industries culturelles : 7000 €

ARTICLE 3

La Communauté d'Agglomération s'engage à maintenir pour les exercices budgétaires 2015-2017, le budget 2015 tel que voté sur la base du réalisé 2014, soit un montant de 32 672 681 € en autorisations d'engagement . La ventilation de ces crédits est, à titre indicatif, la suivante :

- charges de personnel : 16 704 021 €
- soutien à la création/subventions accordées aux associations culturelles (programmation muséale et artistique, enseignement artistique, équipements de spectacles): 14 044 280 €
- moyens généraux : 1 924 380 €

ARTICLE 4

Chaque année, chacune des parties s'engage à produire, au co-contractant pour le 31 Mars de l'année en cours, la programmation prévisionnelle de ses dépenses dans le périmètre retenu, et le 31 Janvier de l'année suivante l'état de la consommation réelle.

Une réunion est organisée annuellement, dans le respect des calendriers de programmation de chacun, afin que chacune des parties présente un bilan des actions menées et les actions projetées sur la durée restante du pacte.

ARTICLE 5

Toutes les forces, tous les acteurs, tous les outils sont à mobiliser, afin de redynamiser les quartiers, de poursuivre et d'approfondir la rénovation urbaine, et de signer des contrats de ville pertinents. Il faut ainsi reconquérir toutes les « zones blanches » de la Culture, les quartiers prioritaires de la ville mais aussi les zones périurbaines. Aussi l'Etat et Toulon Provence Méditerranée s'engagent-ils tout particulièrement sur :

A. Une synergie des opérateurs culturels qui se renforce avec l'intégration de la compétence culture au niveau intercommunal

- Châteauvallon se déplace ainsi dans les quartiers de l'aire Toulonnaise et propose en lien avec les acteurs sur le terrain, une programmation artistique et pédagogique spécifique conçue avec la même exigence de qualité que sa programmation. Le

CNCDCC accueille aussi sur site les populations éloignées de la Culture encadrées par des responsables de centres sociaux culturels ou d'associations.

- Un très grand nombre d'artistes et de compagnies s'investissent dans les projets d'actions spécifiques de Châteauvallon en qualité « d'artistes-intervenants ». Ils participent à des temps de rencontres et d'échanges, animent des ateliers de pratique artistique, prêtent leur voix pour des lectures en appartement, accueillent le public en répétition publique... Ils accompagnent de mille et une manières les spectateurs dans leur « apprentissage » de l'art et de la création. Dans les quartiers de Toulon et des villes de l'agglomération, dans les écoles ou universités, dans les maisons de retraite, les centres sociaux ou maisons de jeunes, ce sont autant de moments privilégiés vécus dans un quotidien souvent difficile.
- Pour les trois années à venir le CNCDCC Châteauvallon proposera des actions dans le cadre de la « politique de la ville », qui embrasseront une large palette de disciplines de la plus classique, théâtre et danse, à la plus expérimentale, MAO, arts numériques. Qu'il s'agisse d'ateliers de pratiques artistiques, de répétitions publiques, chaque temps d'apprentissage et de rencontre permettra d'un côté, d'enrichir les pratiques pédagogiques des artistes, de l'autre de réveiller chez le public des compétences, des curiosités, des envies souvent laissées en marge et pourquoi pas, susciter des vocations. Les contenus de ces actions seront envisagés pour être au plus près des besoins et des attentes des publics à travers une programmation exigeante et ambitieuse.
- Le Théâtre liberté s'engage par ailleurs pleinement dans la politique de la ville, avec l'organisation de représentations, d'ateliers et de rencontres à destination des publics prioritaires, de manière à intégrer sa programmation d'excellence dans les objectifs de la politique de la ville et l'action de démocratisation en faveur des quartiers prioritaires.
- Le Pôle jeune public joue par ailleurs un rôle essentiel dans cette mise en réseau des opérateurs artistiques et culturels, en développant, en lien avec tous les partenaires du territoire, une déclinaison de cette politique ciblée vers le jeune public et les familles, de manière à favoriser l'éveil du spectateur et la mixité des publics.
- Dans ce contexte, Châteauvallon et le Théâtre Liberté sont engagés conjointement, avec le Ministère de la Culture et de la Communication, dans un processus de labellisation "scène nationale" au bénéfice du rayonnement national et international de leurs activités artistiques et de l'action de démocratisation culturelle sur le territoire communautaire.

B. La culture et la créativité au cœur du processus de rénovation urbaine :

- Le nouveau Bâtiment de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design sera construit au sein de l'espace **Chalucet, quartier de la créativité et de la connaissance**.
- En partenariat avec la ville de Toulon, le Conseil Général du Var, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var et l'Établissement Public Foncier, ce projet de

rénovation urbaine permettra de redynamiser un nouveau quartier innovant et créatif, où se croiseront la culture, le design, le numérique, la formation supérieure et l'entrepreneuriat.

- Ce nouveau quartier s'organisera autour de :
 - Une médiathèque tournée vers les nouvelles technologies
 - L'Ecole Supérieure d'Art et de Design, (équipement actuellement dans un bâtiment trop étroit pour son ambition et ses besoins),
 - Un incubateur/pépinière d'entreprises numériques, animé par TVT innovation,
 - Une école supérieure internationale de commerce, de management et de design, Kedge Business School,
 - Le jardin Alexandre 1^{er}, inscrit aux monuments historiques, sera entièrement réhabilité,
 - La création de logements par le groupe EPF, avec la réhabilitation de voirie et la création de voies de circulation et de desserte dédiées aux modes de transport doux.
- C'est notamment l'un des seuls projets de construction d'une école d'Art actuellement en France.

C. La revalorisation et la revitalisation du patrimoine

- La maison du patrimoine, équipement inscrit aux monuments historiques, demande une réhabilitation par la restauration des gypseries (ou décors de plâtre) unique dans la région et de sa cage d'escalier classées, afin de créer un centre d'interprétation du patrimoine sur les gypseries.
- L'objectif de ce projet est de mettre en place un dispositif scénographique de type parcours/spectacle à l'intérieur du bâtiment pour le valoriser
- Ce projet, mené par la Communauté d'agglomération sera expertisé et soutenu par le Ministère de la culture et de la communication.

ARTICLE 6

Ce pacte pourra faire l'objet d'un avenant pour tenir compte des éventuels transferts de compétence.


ARTICLE 7

En cas de non-respect de l'une ou l'autre de ses dispositions par l'une des parties et notamment des principes rappelés en préambule, chacune des parties est libérée de ses engagements après réunion de concertation sous l'égide du Préfet de Région.

Fait à Toulon le 23 Avril 2015

En présence de
Fleur PELLERIN
Ministre de la Culture et
de la Communication



pour **Michel Cadot**
Préfet de la région
Provence Alpes Côte d'Azur,
le préfet du Var,

R. Soubelet

Hubert FALCO
Président Communauté d'Agglomération
Toulon Provence Méditerranée

